

**Groupe PCSI et RC au Conseil général
de Haute-Sorne**

Extinction de l'éclairage public, Haute-Sorne se doit d'agir

Le temps est venu de tout mettre en œuvre et de montrer l'exemple pour lutter contre une consommation excessive d'énergie mais aussi contre la pollution lumineuse.

La raison de cette motion n'est pas axée uniquement sur le côté financier mais aussi contre la présence nocturne anormale ou gênante de lumière et les conséquences de l'éclairage artificiel nocturne.

En premier, n'oublions pas les effets suspectés ou avérés sur la santé humaine. Le rayonnement de l'éclairage public dérange l'humain dans son intérieur et dégrade la qualité de son sommeil.

Pour le reste et de manière générale, la lumière artificielle est nocive à certaines espèces d'animaux actives durant la nuit. Elle attire les insectes volants qui perdent le sens de l'orientation et est la deuxième cause la plus importante de leur disparition. L'éclairage artificiel nocturne occasionne de nombreux dégâts sur la faune et la flore.

Tous ces points sont d'ailleurs rappelés par l'Agence suisse pour la protection de l'environnement nocturne (Lamper).

Il en va de soi que l'extinction nocturne est positive sur d'autres points :

- une diminution sensible des coûts de l'éclairage
- une économie d'énergie électrique non négligeable
- une réduction du tapage nocturne, des incivilités et de la petite délinquance.

Ce dernier point a été constaté en France où plus de 12'000 communes pratiquent déjà ce genre d'extinction sans constater une recrudescence d'actes malveillants.

A l'heure actuelle, tous les efforts de modernisation et de rationalisation de l'éclairage sont bénéfiques et méritent d'être examinés et pris au sérieux.

En regard de ce qui précède, il est demandé au Conseil communal de mettre en place un horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune. Seules les heures qui comptent le moins de trafic doivent être ciblées afin d'agir en respectant au mieux l'objectif de la motion.

Bassecourt, le 11 décembre 2018.

Pour le groupe PCSI et RC
Blaise Schüll